DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Séance du : 10 septembre 2020

Compte-rendu affiché le 15 septembre 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Caroline VARGIOLU, Laurent KAZMIERCZAK, Roland CRIMIER

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Sonia MONFORT, Roland CRIMIER à Philippe MASSON

Membres absents à la séance :

REUSSITE EDUCATIVE

PROGRAMMATION 2020-2021
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAPS) ET ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS-REAAP)

Délibération : **09.2020.055**

Transmis en préfecture le :

15 septembre 2020

******

<u>RAPPORTEUR</u> : Madame Delphine CHAPUIS

La volonté municipale est de conforter le parcours de réussite éducative tel qu'existant pour les jeunes saint-genois qui articule et met en cohérence les différents dispositifs existants, en s'appuyant sur l'ensemble des ressources du territoires, tant municipales, associatives que les dispositifs contractuels et les actions en direction des familles. En effet, au-delà des conséquences de la période de confinement sur les enfants et jeunes des familles déjà socialement fragiles, l'accompagnement individuel constitue un axe nouveau à travailler. Cette démarche, fruit d'une volonté d'accompagnement des familles, entend lutter contre les inégalités et ainsi s'inscrire dans cette ambition de rendre plus sûr l'avenir des Saint-Genois.

Par le biais des dispositifs CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) et REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), la CAF aide au financement d'actions éducatives qui contribuent à l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire national, et en priorité dans les quartiers inscrits en politique de la ville. Celles-ci sont suivies conjointement au sein du ***Comité des services aux familles et à l'éducation pour la Métropole de Lyon et le département du Rhône (ex CDPPEL)***. La nature des actions doit être en cohérence avec la politique éducative et de soutien à la parentalité de la commune, qui met un accès fort sur la réussite éducative. En effet, l'évolution de la politique de la municipalité en la matière, permettra d'augmenter le nombre de bénéficiaires et de travailler, par ailleurs, à la mise en place du dispositif de l'État, un Programme de réussite éducative avec notamment un poste de coordinateur que la Ville avait déjà défini.

Ainsi, au titre de la programmation 2020-2021, la CAF poursuit sa participation pour ces dispositifs suite à la signature de la nouvelle COG 2018-2022 le 11 juillet 2018.

Plusieurs actions et dispositifs s'articulent pour donner sens au parcours de réussite éducative :

- **<u>Sur le temps scolaire : "les parcours éducatifs croisés"</u>**

Les différents acteurs de la Ville (B612, La Mouche Théâtre et Cinéma, les intervenants en musique, multimédia par le Centre social et Culturel des Barolles, développement durable par le biais du Projet Nature et les associations d'éducation à l'environnement, sport...) proposent un projet commun à destination des écoles Saint-Genoises, le « parcours croisé éducatif ».

Ils y inscrivent notamment des liens entre des œuvres et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :
- pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible ;
- pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde par la diversité des projets et partenariats
- par un partenariat en tenant compte de nos singularités complémentaires : enseignants, artistes, médiateurs culturels, acteurs du développement durable, éducateurs sportifs.

Pour cette nouvelle année scolaire, un renforcement des parcours éducatifs a été imaginé comme suit :
- intégration d'un nouveau volet autour de la découverte du patrimoine de proximité
- présentation de chaque proposition d'activité détaillée en fonction des compétences acquises par l'élève afin de donner les ressources nécessaires aux enseignants pour répondre au mieux au socle commun de connaissances, de compétences et de culture fixé par l'Éducation Nationale.

- **<u>Sur le temps périscolaire :</u>**

- <u>Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)</u>

  Des activités culturelles, sportives, citoyennes... sont proposées aux élèves des écoles élémentaires publiques de 16h30 à 17h30 à des tarifs très accessibles fixés en fonction du quotient familial.

Une moyenne de 470 enfants par trimestre bénéficie de ces activités encadrées par des vacataires, des enseignants et des animateurs certifiés issus de 15 à 20 associations locales selon les années.

Quelques modifications cette année avec :
- Deux nouvelles associations BCO Badminton et OSGL Futsal qui intègrent la programmation apportant ainsi une possibilité de nouvelles activités.
- La société Brin de Cannelle qui a décidé de s'arrêter après 5 années de collaboration.
- L'OSGL Football développe son activité auprès des filles afin de les inciter à « oser essayer ».

Ainsi, la programmation annuelle dont les activités sont détaillées ci-dessous s'élève à 78 199€ dont 3 135€ maximum de PSO à reverser en fonction des présences réelles des enfants sur les jours d'activités. En effet, dans le cadre des déclarations d'ouverture d'accueil de loisirs , la Ville centralisant les inscriptions aux TAP, la Prestation de Service Ordinaire (PSO) correspondant à ces activités d'accueil de loisirs lui est versée directement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La Ville reverse alors la partie correspondante au prestataire assurant les activités (CLESG). Le montant définitif est attribué en fonction de la réalisation effective de l'activité.

ASSOCIATION	ACTIVITES	Montant 1ère période *De septembre 2020 à décembre 2020*	Montant 2ème période *De janvier 2021 à mars 2021*	Montant 3ème période *De avril 2021 à juillet 2021*	TOTAL *Année scolaire 2020/2021 complète*
Clesg	Je m'amuse	4 455 €	3 807 €	3 159 €	11 421 €
Clesg	Reversement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO)			3135*	3 135*
Clesg	Autour du sable	559 €	473 €		1 032 €
Clesg	Langue des signes	602 €	516 €		1 118 €
Accueil enfance	Fil à fil	429 €	363 €	330 €	1 122 €
Accueil enfance	Cuistot du monde	490 €	420 €	385 €	1 295 €
Accueil enfance	Speak english	420 €	360 €	270 €	1 050 €
Accueil enfance	Modern jazz	420 €	360 €	270 €	1 050 €
TTSGL	Tennis de table	532 €	456 €	342 €	1 330 €
Sgoff	Tchoukball	2 200 €	1 880 €	1 560 €	5 640 €
Sgoff	Floorball	2 200 €	1 880 €	1 560 €	5 640 €
Sgoff	Basketball	2 200 €	1 880 €	1 560 €	5 640 €
Sgoff	Peteca			760 €	760 €
AL Handball	Handball	1 120 €	960 €	800 €	2 880 €
Combescot	Danse contemporaine	700 €	600 €	1 050 €	2 350 €
OSGL foot	Football	1 640 €	1 400 €	1 200 €	4 240 €
Esol	Escrime	1 064 €	912 €	684 €	2 660 €
CMA	Chanson	1 080 €	920 €	760 €	2 760 €
La rouquine	Théâtre corporel	770 €	1 320 €	1 100 €	3 190 €
CSCB	Théâtre	700 €	600 €	550 €	1 850 €
CSCB	Art plastique	700 €	600 €	450 €	1 750 €
Patadôme	Théâtre impro	1 456 €	624 €	1 040 €	3 120 €
ICAM St Genis	Kung Fu ou Calligraphie	560 €	480 €	360 €	1 400 €
Bale	Basketball – kinball	2 090 €	1 786 €	1 482 €	5 358 €
BCO	Badminton	1 080 €	920 €	760 €	2 760 €
CISGO	Volleyball	1 064 €	912 €	760 €	2 736 €
SGL Futsal	Futsal	494 €	418 €		912 €
	TOTAL	**29 025 €**	**24 847 €**	**21 192 €**	**75 064 €**

*** La PSO est calculée sur l'année entière mais payée sur le dernier trimestre d'où l'absence de versement aux 1er et 2e trimestre**

- Le dispositif **CLAS**

  Il s'inscrit en complémentarité des actions menées dans le cadre des rythmes scolaires. Il permet de mettre l'accent sur la nécessité de l'assiduité à l'école, l'organisation avec une méthodologie du travail personnelle tout en restant dans une envie d'apprendre et le plaisir de s'ouvrir à d'autres dimensions, culturelle, artistique... Dans ce contexte, les actions seront travaillées en concertation étroite avec les différents acteurs éducatifs, notamment avec les directeurs d'école. Les 2 porteurs d'actions CLAS, que sont le CSCB et le MIXCUBE, sont subventionnés par la CAF. **Les montants prévisionnels inscrits pour le Mixcube d'un total de 10 664 € (notamment valorisation du personnel) sont intégrés au budget de la Ville.**

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF	
Accompagnement scolaire primaire et ateliers d' expression	**Centre Social**		2 gr	5 126 €
Accompagnement scolaire secondaire avec ateliers d'expression			2 gr	5 126 €
Accompagnement à la scolarité primaire	**MIXCUBE**	5 337 €	2 gr	2563 €
Accompagnement à la scolarité secondaire		5 307 €	2 gr	2563 €
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2020-2021		**10 644 €**	**8 gr**	15 378 €

** subvention demandée (budget prévisionnel) versée directement à la structure si accord.*

gr. = groupe ; 1gr. (entre 5 et 15 jeunes) devrait correspondre à 32,5 % de participation de l'Etat, avec pour plafond 7 885 € de dépenses, soit une **subvention maximale à hauteur de 2 563 € par groupe**

- **Sur le soutien à la parentalité**

Quant au dispositif **REAAP**, les actions parentalité de la commune favorisent le bien être des familles et satisfont les intérêts de l'enfant et du jeune en préparant et en aidant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et leur responsabilité parentale. De plus, elles confortent les parents dans leurs compétences, en lien avec les associations et les familles du territoire. L'effort de la Ville sera de **2 000 € attribués au CSCB sous forme de subvention.**
Les deux porteurs d'actions que sont le CSCB et le Mixcube sont également subventionnés par la CAF comme suit :

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF
Espace d'accueil parents-enfants : 1, 2, 3, soleil	**CSCB**	2 000 €	1 500 €
Temps de rencontres parents-enfants : MIXKIDS	**MIXCUBE**		800 €
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2020-2021		**2 000 €**	2 300 €

** subvention attendue versée directement à la structure*

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessus et leur versement aux structures intervenant sur le temps périscolaire dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), et en soutien à la parentalité;

- **SOLLICITER** le versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la Ville correspondant aux activités d'Accueil de Loisirs

- **APPROUVER** le reversement de la PSO par la Ville aux partenaires assurant les activités d'Accueil de Loisirs dans la limite du montant perçu de la CAF pour ces activités

- SOLLICITER auprès de la CAF les recettes pour les actions CLAS et REAAP précitées

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son(sa) représentant.e à signer les documents y afférant, notamment les conventions avec les bénéficiaires, et à intervenir par avenant si nécessaire

Après avoir entendu l'exposé de Madame Delphine CHAPUIS,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET

Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.